

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA CHAPELLE-MOULIERE**

Séance du 10 septembre 2019

L'an DEUX MIL dix-neuf, le 10 septembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Chapelle-Moulière, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge LEBOND, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 03/09/2019

Présents: Mesdames et Messieurs LEBOND Serge Maire, MAZE Annie 1er adjoint, POULINET Patrick 2^{ème} adjoint, PIERRE Yvette 3^{ème} adjoint, CHAUSSADAS Francis 4^{ème} adjoint, BOUCENNA Saïd, BLANC Gérard, FERRES Robert, BAUDRY-MINEAU Karine

Absent(e)s excusé(e)s: Ms. et Mmes : MONTOUX Michaël, ANDRÉ Jérôme, Juliette DEBIEN

Absent(e) excusé(e) ayant donné(e) pouvoir : Mme MARTIN Yvette

Secrétaire: Mme PIERRE Yvette

Assistait également à la séance : Mme Christine DURAND, secrétaire

ELUS:13

PRESENTS: 9 votants: 10

Le Maire ouvre la séance et demande à Mme Christine DURAND de lire le procès-verbal de la précédente réunion. Il est adopté à l'unanimité.

**DELIBERATION N°19/48 : CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE
DE PREVENTION DU CENTRE DE GESTION DE LA FPT DE LA VIENNE.**

L'ensemble du conseil accepte à l'unanimité d'adhérer au service de médecine de prévention que le centre de gestion 86 va assumer directement au 1^{er} janvier 2020.

Les conseillers autorisent M.LE MAIRE à signer la convention avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne et à accomplir toutes les démarches nécessaires pour l'exécution de cette convention.

**DELIBERATION N°19/49 : DEMANDE DE RETRAIT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT DU CENTRE DE
GESTION DE LA FPT DE LA VIENNE.**

M.LE MAIRE informe le conseil du courrier reçu du Centre de Gestion de la FPT de la Vienne demandant de délibérer sur le retrait de la CA de Châtellerault.

En effet, en tant que collectivité territoriale affiliée au centre de gestion, la commune doit se prononcer sur ce retrait et transmette sa délibération avant le 17 septembre 2019.

Par 9 voix pour et une abstention, le conseil municipal accepte le retrait de la Communauté d'Agglomération de Châtellerault du centre de gestion de la FPT de la Vienne.

DELIBERATION N°19/50 : REVERSEMENT AU SIVOS DU FONDS DE SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES PERISCOLAIRES POUR L'ANNEE 2019-2021.

Vu l'article 67 de la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013

Vu le décret n°2013-705 du 2 août 2013

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le fonds de soutien au développement des activités périscolaires a été mis en place pour accompagner les communes dans la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires

Toutes les communes disposant d'au moins une école maternelle ou élémentaire publique ou privée perçoivent une dotation de 50 euros par élève. En plus, les communes éligibles à la dotation de solidarité urbaine ou à la dotation de solidarité rurale perçoivent 40 euros supplémentaires par élève. Au total c'est donc une aide de 90 euros par élève qui est versée à la commune de la Chapelle-Moulière.

Monsieur le Maire précise que dans le cadre du SIVOS, ce sont les communes de Lavoux, Liniers et la Chapelle Moulière qui recevront respectivement les 90 € par élève scolarisé, les dites communes devront reversées ces sommes au SIVOS organisateurs des rythmes scolaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

-DECIDE de reverser le fonds de soutien au développement des activités périscolaires au SIVOS de Lavoux Liniers La Chapelle Moulière pour l'année scolaire 2018-2019 et 2019-2020.

-DIT que les crédits correspondants seront inscrits aux budgets de 2019, 2020,2021.

DELIBERATION N° 19/ 51 : PROJET D'ACHAT OU DE LOCATION POUR LE REMPLACEMENT DU PHOTOCOPIEUR DE LA MAIRIE.

En raison de la panne du photocopieur de la commune qui est non réparable et au vu du coût d'un nouvel achat de matériel, l'ensemble du conseil opte pour une location et étudiera au prochain conseil, les différentes propositions tarifaires des deux sociétés qui seront contactées pour transmettre leurs offres.

DELIBERATION N°19/52 : organisation de l'inauguration du city-stade et de la salle des fêtes.

M.LE MAIRE confirme au conseil que le traiteur du restaurant de la commune interviendra pour le vin d'honneur qui sera servi après l'inauguration du city-stade et de la salle des fêtes.

DELIBERATION N° 19/53 : ADMISSION EN NON-VALEUR.

A la demande de la trésorerie, il est demandé au conseil d'admettre en non-valeur les dossiers présentés, que le comptable n'a pas pu recouvrer, et dont les motifs sont exposés à l'assemblée délibérante.

L'ensemble des conseillers accepte la mise en non-valeur de la somme due par l'ensemble de ces dossiers et il sera émis un mandat correspondant à cette somme soit 334.04€.

Les crédits pour payer cette somme sont inscrits au budget.

DELIBERATION N° 19/54 : CONVENTION SACPA : RENOUELEMENT POUR CAPTURE RAMASSAGE TRANSPORT des animaux errants sur la voirie publique 24 H sur 24 H et 7 jours sur 7.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du problème des animaux errants sur l'ensemble de la commune.

Il demande au conseil de l'autoriser à signer le renouvellement de la convention déjà opérationnelle avec la SACPA depuis 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

-AUTORISE le Maire à signer la convention avec la SACPA –siège social –12 - place GAMBETTA-47700 CASTELJALOUX- à compter du 11 octobre 2019, reconduit tacitement trois fois, sans que sa durée totale n'excède 4 ans.

-A verser la cotisation forfaitaire annuelle de 786 ,89 € HT pour les prestations de prise en charge, ramassage et transport des animaux (prix pour les communes de 501 à 1000 habitants), la cotisation sera révisée selon l'article 10 de la convention jointe.

QUESTIONS DIVERSES :

- projet de Méthanisation :

M.LE Maire informe le conseil municipal que trois agriculteurs de la commune ont un projet de méthanisation.

M.LEBOND précise également qu'une visite sera organisée à l'unité de méthanisation agricole de « la baie des champs » de Sèvres-Anxaumont.

Les personnes porteurs de ce projet pourront à cette occasion, expliquer exactement ce qu'ils ont l'intention de créer, où et comment.

- devis rideaux salle des fêtes :

M.POULINET présente au conseil le devis de la société TISS'AFFAIRES d'un montant de 2354,70€ HT pour la confection des rideaux de la salle des fêtes.

M.LE MAIRE souhaite qu'une autre estimation soit faite par une autre entreprise afin de pouvoir prendre une décision au prochain conseil.

-Information sur ADMR.

M.LE MAIRE informe le conseil municipal qu'une décision a été prise lors d'une réunion avec les 7 communes concernées par les ADMR de Bonneuil-Matours afin d'aider cette association pour le paiement de la location de son local associatif, qui est situé au val de la Source à Bonneuil-Matours.

Les 7 communes ont accordées une aide financière de 0,75€ par habitant.

-HALLOWEEN.

M.BOUCENNA propose au conseil d'organiser une soirée « Halloween » avec la participation des familles de la Chapelle-Moulière qui pourront décorer des citrouilles , qui feront l'objet d'une présentation à la salle des fêtes de la commune le 31 octobre , qui pourra être suivi d'une petite collation et dans la continuité par la prospection des bonbons dans le village.

L'ensemble du conseil adhère à cette proposition et charge M.BOUCENNA d'organiser ce moment festif.

- NOEL DES ENFANTS DE LA COMMUNE.

M.POULINET informe le conseil qu'il a été contacté par le magasin « KING JOUET » pour savoir si la commune reconduit cette année le Noël pour les enfants (de moins de 10 ans) domiciliés sur la Chapelle-Moulière.

Le conseil municipal accepte de renouveler ce moment convivial et décide de le faire le 8 décembre 2019.

Le projet sera finalisé à la prochaine réunion de conseil, soit le 15 octobre.

-INFORMATION SUR LE CINEV CPIE.

M.BOUCENNA présente au conseil le CINEV CPIE qui propose gratuitement un atelier de 2 heures avec pour thème : information et conception de produits naturels.

Le CINEV, labellisé CPIE Seuil du Poitou, est une association. Ses principales missions sont d'une part l'éducation à l'environnement pour tous, individuels, enfants et adultes, salariés, scolaires, étudiants, et d'autre part, l'accompagnement des collectivités locales et des acteurs sociaux économiques dans une démarche de développement durable.

Elle intervient, entre autre, sur les thèmes de l'eau, des milieux naturels, des jardins, de la réduction des déchets, de l'alimentation, de l'énergie, par différents moyens : des activités pédagogiques, des séjours, des formations, des conseils, des stands animés, des ateliers...

Pour l'atelier proposé pour la commune, un minimum de 15 personnes est demandé ainsi que la mise à disposition d'une petite salle avec un point d'eau.

Cette activité est approuvée par l'ensemble du conseil et M.BOUCENNA se chargera de relayer l'information pour sa diffusion sur le site internet et sur la page Facebook de la commune.

La prochaine réunion du Conseil aura lieu le mardi 15 octobre 2019.

A 22h15, L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée
Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, en Mairie, le 12 septembre 2019,
Le Maire, Serge LEBOND